

## LE LEZARD OCELLÉ EN PAYS DE LA LOIRE

La zone de répartition la plus au nord du Lézard ocellé se trouve sur l'île d'Oléron. Elle est principalement ibérique avec de belles populations sur le pourtour méditerranéen ainsi que sur le sud de la façade atlantique. **Les seules mentions d'individus de cette espèce dans la région des Pays de la Loire remontaient aux années 80 en forêt domaniale d'Olonne. L'espèce n'avait plus été vue depuis.**

Il conviendra d'étendre les recherches dans la forêt domaniale du Pays de Monts mais aussi le long du littoral vendéen y compris la forêt domaniale d'Olonne.

Carte de répartition –  
Lézard ocellé (Inventaire  
National du Patrimoine  
Naturel – INPN) :



[https://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/79273](https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/79273)

## LÉZARD OCELLÉ EN PAYS DE LA LOIRE : L'ONF CONFIRME LA PRÉSENCE D'UNE POPULATION EN PAYS DE MONTS



Plusieurs individus ont pu être observés entre mars et juin 2018, dont ce juvénile, plusieurs femelles et un mâle / © C. Baudran/ONF

**Suite à la découverte d'un lézard ocellé en mars dernier, espèce qui n'avait pas été signalée en Pays de la Loire depuis les années 80, l'ONF a mené diverses études entre mars et juin en forêt domaniale du Pays de Monts. Individu isolé ou population ? Les réseaux naturalistes de l'établissement confirment aujourd'hui la présence d'une population : plusieurs femelles, un mâle et un lézard ocellé juvénile ont pu être observés.**

### UNE DÉCOUVERTE INATTENDUE...

Trouver une espèce qui n'a jamais été observée en un lieu, est une des plus grandes fiertés des naturalistes. **Vincent Boissonneau fait partie des 230 experts naturalistes de l'ONF qui s'emploient à observer, mieux connaître et caractériser la biodiversité forestière.** Ayant terminé son point d'écoute du Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) en forêt domaniale du Pays de Monts, il en profite pour s'attarder sur ce qui l'entoure, en quête d'une espèce potentiellement cachée. A proximité d'un dispositif de détection des lézards et des serpents, mis en place par ses collègues, il jette un coup d'œil et se retrouve face à une magnifique femelle de Lézard ocellé, encore endormie par le froid de ce début de printemps. Les ocelles bleus sur les flancs et la taille du spécimen ne laissent aucun doute à Vincent. Le signalement de l'espèce est transféré, les études peuvent alors débuter.

### LE RÉSEAU HERPÉTOFAUNE SE MOBILISE

Suite à cette découverte inattendue, la première réponse à apporter était de savoir s'il s'agissait d'un individu isolé, qui aurait été relâché, ou d'une population qui serait passée inaperçue jusqu'à présent. Le réseau Herpétofaune ONF et les techniciens locaux se sont mobilisés pour répondre rapidement à cette hypothèse en suivant une méthode issue du Plan interrégional d'action (PIRA) Lézard ocellé animé par le Conservatoire d'espaces naturels de PACA.

## CONTACT PRESSE

ONF – Agence Pays de la Loire  
[www.onf.fr](http://www.onf.fr)

Romain Perrot

Tél. 02 40 71 25 00 - [romain.perrot@onf.fr](mailto:romain.perrot@onf.fr)

# Communiqué de presse

juin 2018

## ESPÈCE PROTÉGÉE

**L'ONF participe activement à la conservation de la biodiversité, tant dans la gestion forestière courante que par des actions spécifiques en faveur des espèces et des milieux de grande valeur écologique.**

Plus grand lézard vivant en métropole, le Lézard ocellé (nom latin : *Timon lepidus*) est classé vulnérable dans la liste des espèces menacées de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). Il est protégé en France, comme tous les reptiles autochtones et fait l'objet d'un Plan national d'action lancé par le Ministère en charge de l'écologie et piloté par la Société herpétologique de France.

Individu mâle  
/ © C. Baudran/ONF



Les **actions menées** par les réseaux naturalistes de l'ONF entre mars et juin ont consisté à :

- effectuer plusieurs passages sur la zone aux jumelles et à la longue-vue pour détecter d'autres individus de Lézard ocellé ou d'autres indices de présence (traces, fécès, mues,...) ;
- photographier chaque individu observé pour identification unique ;
- géolocaliser les garennes (terriers de lapin) au nord et au sud de ce secteur pour les suivis ultérieurs en repérant d'éventuels indices de présence de l'espèce.

**Avec la présence de plusieurs femelles, un mâle, et un juvénile observée entre mars et juin, l'hypothèse d'une population a bien été confirmée.**

**En 2019, certaines actions seront développées localement :**

- **cerner** l'étendue de la population de lézard ocellé en scrutant les garennes au nord et au sud de la zone ;
- **rechercher** l'espèce à d'autres endroits comme la FD d'Olonne où l'espèce avait été observée dans les années 80) ;
- **mettre en place** des mesures de protection et de sensibilisation vis-à-vis des lapins de garenne, notamment contre les chiens divagants dans les milieux dunaires...

## SAISON DES NAISSANCES : MAINTENONS NOS ANIMAUX EN LAISSE

**Les forêts et les dunes domaniales abritent de nombreuses espèces. Durant la période des naissances, de mi-avril à fin juin, l'ONF renforce sa vigilance et rappelle les règles à respecter, à destination des propriétaires de chien :**

- gardons nos animaux de compagnie à proximité (moins de 100m) de nous et **sous notre contrôle** direct. Leur instinct animal peut les encourager à s'éloigner rapidement de nous ;
- du 15 avril au 30 juin, pendant la **saison des naissances**, il est obligatoire de tenir nos chiens en laisse en dehors des allées forestières, en dehors des sentiers et sur les dunes.



Au printemps, la divagation constitue une infraction spécifique prévue par un arrêté du 16 mars 1955, aujourd'hui toujours en vigueur, qui peut donner lieu à verbalisation.

Télécharger la charte du promeneur « **J'aime la forêt** »

## CONTACT PRESSE

ONF – Agence Pays de la Loire  
www.onf.fr

Romain Perrot

Tél. 02 40 71 25 00 - romain.perrot@onf.fr